



## Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

**[Mardi 29 mars 2022]**

Date de la convocation

23 mars 2022

Date d'affichage

30 mars 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 31

Procurations : 0

Votants : 31

**Présents** : Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Marie MONTELS, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Christian PERO, *Maires Adjoints*, Monique GUILLE, Martine MOSTARDI, Thierry BODDI, Thierry VOGELAAR, Dany PORTES, Martine VIOLETTE, Lahcene BAAZIZ, Anne DUBIER, Laurent SQUASSINA, Isabelle BEAUVAIS, Philippe ISSARD, Christel PALIS, David AMALRIC, Arnaud ELGOYHEN, Daniel RIBES, Corinne DARMANI, Jean BATAILLOU, Gabriel CARRAMUSA, Jean-Marc AGUERRE, Agnès MERONI, Dominique BOYER, *Conseillers*

**Absents et représentés** :

**Absents** : Alice GAUTREAU, Thomas DOMENECH

**N° 036/ 2022**

*Secrétaire de séance : Claire VILLENEUVE*

### **OBJET DE DELIBERATION : Sécurisation du pont du Jeansault / Cruchou : demande de subvention**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'à la suite des constatations de fragilités structurelles sur le Pont du Jeansault / Cruchou, une série d'études et une inspection détaillée ont été réalisées. Les conclusions ont fait apparaître d'importantes pathologies nécessitant des travaux de sécurisation.

Des investigations complémentaires ont été conduites (diagnostic géotechnique, inspection sub-aquatique, diagnostics amiante/plomb/HAP, levés topographiques) et un avant-projet de rénovation a été réalisé.

Il résulte de ces études un montant estimatif de l'opération de 319 566 € HT.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De solliciter une aide financière auprès de l'Etat (DSIL),
- D'adopter le plan de financement suivant :

<b>Montant total de l'opération</b>	<b>319 566 € HT</b>
Etat (80 %)	<b>255 653 €</b>
VILLE DE GAILLAC autofinancement	63 913 €

### **VOTE : à l'unanimité des membres présents**

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**SOLLICITE** auprès de l'Etat le concours financier mentionné ci-dessus,

**DONNE POUVOIR** à Madame le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

### **POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**Madame le Maire,**

**Martine SOUQUET**

**Fait à Gaillac le 30 mars 2022**